



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-025

Séance du jeudi 23 février 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

Ayant pris part à la  
délibération : 31

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE.

Excusées donnant procuration : Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Françoise HOULES donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC donnant procuration à Madame Nathalie FABRE, Madame Anna CALS donnant procuration à Madame Isabelle SOULET.

Excusés : Madame Ambre SOULARD, Monsieur Raoul DE RUS, Monsieur Frédéric GAU, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

**Objet de la délibération : Schéma Directeur d'Eau Potable : Approbation**

Monsieur le Président informe l'assemblée que, dans le cadre du transfert de la compétence « Eau » à la Communauté de Communes intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2224-7-1 et D 2224-5-1, l'élaboration du Schéma Directeur d'Eau Potable a été confiée en novembre 2018 au Bureau d'études DEJANTE Eau & Assainissement PAYS D'OC. Ce dernier a produit le rapport final intitulé « Étude du patrimoine et Schéma Directeur d'Eau Potable » en date du 24 août 2022, complété depuis lors du zonage.

Pour mémoire, la Communauté de Communes exerce la compétence « Eau » sur l'intégralité de la Commune d'Arifat et sur une partie des Communes de Montredon-Labessonnié et de Réalmont.

Ledit schéma comprend un descriptif détaillé et un diagnostic des ouvrages et équipements nécessaires à la distribution d'eau potable, à sa production, à son transport et son stockage et détermine les zones desservies par le réseau de distribution. Il comprend également un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées visant à améliorer l'état et le fonctionnement desdits ouvrages et équipements. Ce schéma tient compte de l'évolution de la population et des ressources en eau disponibles.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, arrêté le Schéma Directeur d'Eau Potable de la Communauté de Communes tel que décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté  
de Communes  
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,

Nadège BARTHE DE LA OSA